

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. M.-D.-G. Baudoin, de l'administration centrale, est affecté le 26 septembre 1957 à l'ambassade du Canada à Bruxelles.
- M. A.-J.-G. Couvrette est entré au Ministère le 1^{er} octobre 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. H. W. Walker, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté le 2 octobre 1957 à l'administration centrale.
- M. E. W. T. Gill est nommé haut commissaire du Canada au Ghana. Il est parti pour Accra le 4 octobre 1957.
- M. J.-E.-G. Blais, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 9 octobre 1957 aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. R. S. MacLean, de l'administration centrale, est affecté le 10 octobre 1957 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. W.-F.-A. Turgeon, c.r., ambassadeur du Canada au Portugal, se retire du service diplomatique le 15 octobre 1957.
- Mlle C. S. Weir, de l'administration centrale, est affectée le 15 octobre 1957 aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. W. M. Wood, de l'administration centrale, est affecté le 18 octobre 1957 à l'ambassade du Canada à Bruxelles.
- M. D. W. Munro, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté le 21 octobre 1957 à l'administration centrale.
- M. J. R. Francis, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 22 octobre 1957 à l'administration centrale.
- M. D. R. Taylor, DFC, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 24 octobre 1957 à l'administration centrale.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant et complétant de nouveau la Convention du 4 mars 1942 et le Protocole qui l'accompagne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la Convention complémentaire du 12 juin 1950.

Instruments de ratification échangés à Washington, le 26 septembre 1957.

En vigueur, le 26 septembre 1957.

Australie

Accord entre le Canada et l'Australie pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Signé à Mont-Tremblant, le 1^{er} octobre 1957.

Union Sud-Africaine

Accord entre le Canada et l'Union Sud-Africaine pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Signé à Ottawa, le 28 septembre 1956.

Echange des instruments de ratification à Pretoria, le 11 octobre 1957.

En vigueur le 11 octobre 1957.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits successoraux.

Signé à Ottawa, le 28 septembre 1956.

Echange des instruments de ratification à Pretoria, le 11 octobre 1957.

En vigueur le 11 octobre 1957.